



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Mardi 13 février 2024 à 20h00

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 13

Conseillers présents : 9

Absent : 2

Excusés : 2

Membres présents : MM. et Mmes Rémy SCHENK, Florence ZEYSSOLFF, Bruno HEILBRONN, Nadine GEYER-HEILBRONN, Nicolas MULLER, Jeanine RICCOBENE, Dominique LEHMANN, Fanny LECERF, Sylvain BELLOTT.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Gilles FAVARD à M. Sylvain BELLOTT
- M. Vincent FAHRER à Mme Jeanine RICCOBENE

Membre absente excusée :

- Mme Céline GOETZ

Membre absente non excusée :

- Mme Valérie VALIAME

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Obenheim se sont réunis en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée, par voie électronique, par M. le Maire, Rémy SCHENK, le huit février deux mille vingt-quatre, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 20h05, sous la présidence de M. Rémy SCHENK, Maire d'Obenheim.

Monsieur le Maire, Rémy SCHENK, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Le quorum étant atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

L'assemblée délibérante décide de désigner Madame Florence ZEYSSOLFF, comme secrétaire de la présente séance.

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 janvier 2024

Point 2 : Compte de Gestion 2023

Point 3 : Compte Administratif 2023

Point 4 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Point 5 : Salle des fêtes : attribution des marchés

Point 6 : Budget Primitif 2024

Point 7 : Autorisation de mouvements de crédits – M57

Point 8 : Communications et informations diverses

1. Approbation du Procès-verbal du 13 février 2024

Le procès-verbal est arrêté au commencement de la prochaine séance de l'assemblée, signé par le Maire et le secrétaire de séance et publié électroniquement la semaine suivante sur le site internet de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est adopté à **11 voix POUR**, dans la forme et rédaction proposées.

2. Compte de Gestion 2023

Le Compte de Gestion de l'exercice 2023, établi par M. le Trésorier, fait apparaître une parfaite concordance avec les montants des mandats et titres émis en 2023.

Les balances et clôture du Compte de Gestion sont identiques à celles du Compte Administratif 2023.

Le Conseil Municipal,

- Constatant que les chiffres du Compte Administratif 2023 sont identiques à ceux du Compte de Gestion établi par le Trésorier d'Erstein,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **ADOpte** le Compte de Gestion 2023 du Trésorier à **11 voix POUR**.

3. Compte Administratif 2023

Le Compte Administratif 2023 a été transmis aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente les résultats de l'exercice 2023.

Investissement :

Dépenses prévues : **359 915,18 €**

Recettes prévues : **359 915,18 €**

Réalisées :

Dépenses : **224 644,44 €**

Recettes : **136 993,33 €**

Fonctionnement :

Dépenses prévues : **1 191 655,66 €**

Recettes prévues : **1 191 655,66 €**

Réalisées :

Dépenses : **748 538,48 €**

Recettes : **1 288 341,72 €**

Résultat de l'exercice

Investissement : - 87 651,11 € (déficit)

Fonctionnement : 539 803,24 €

Résultat global : 452 152,13 € excédent

La somme disponible à reporter en excédent sur le budget primitif dans la section de fonctionnement recette de 2024 s'élève à 452 152,13 € (report 002)

Après cet exposé, Monsieur le Maire quitte la séance, Monsieur Bruno HEILBRONN, adjoint au Maire, est désigné pour assurer la présidence de la séance. Il soumet le Compte Administratif 2023 au vote tel qu'il a été présenté et arrêté ci-dessus :

Le Compte Administratif 2023 du budget principal est adopté à **10 voix POUR**.

4. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- | | |
|--------------------------------------|--------------|
| - Un excédent de fonctionnement de : | 183 760,58 € |
| - Un excédent reporté de : | 356 042,66 € |

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 539 803,24 €

- | | |
|---|-------------|
| - Un déficit de dépenses d'investissement : | 87 651,11 € |
|---|-------------|

Soit un besoin de financement de : 87 651,11 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	539 803,24 €
AFFECTATION EN RESERVE (1068)	87 651,11 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	452 152,13 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DÉFICIT	87 651,11 €

La délibération est adoptée à **11 voix POUR**.

5. Salle des Fêtes : attribution des marchés

Monsieur le Maire fait la lecture du compte rendu de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 1^{er} février dernier. Ce compte-rendu a également été transmis par courriel à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le 2 février 2024.

Monsieur DIEFFENBACHER, architecte, rappelle lors de cette réunion, avoir réceptionné de nouvelles offres concernant le lot 9 « Parquet ». Les membres de la commission d'appel d'offres souhaitent une variante de parquet en bois massif.

Un candidat sur les trois candidatures reçues, s'est désisté et n'a pas souhaité présenter cette variante.

Les membres de la commission privilégient, à l'unanimité, la version de parquet en bois massif huilé pour les raisons suivantes :

- Une facilité de ponçages permettant des rénovations ultérieures en cas d'usures prématurées.
- Un entretien réalisable en régie (imprégnation annuelle d'huile de lin)
- Une moins-value non négligeable par rapport au prix du parquet conseillé.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de suivre l'avis de la commission, c'est-à-dire se prononcer pour le lot 9 pour la variante de parquet en bois massif et non en contre collé comme cela avait été prévu dans le marché initial.

Après avoir délibéré, à 11 voix POUR, le Conseil Municipal décide :

- **D'OPTER** pour le lot 9 la variante de parquet en bois massif.

Monsieur le Maire présente le tableau des offres ci-dessous :

LOTS	Offre mieux-disante (après analyse et notation)		rappel estimation PRO DCE	Ratio Offre / Estim
1 ISOLATION TOITURE - ETANCHEITE - ZINGUERIE	SCHOENENBERGER	118 861,46 HT	194 000,00 HT	-38,7%
2 DEPOSES - DEMOLITION	DEGANIS	18 986,10 HT	37 000,00 HT	-48,7%
3 MENUISERIE ALUMINIUM	SCHOCH (FMS)	52 330,19 HT	45 000,00 HT	+16,3%
4 ISOLATION EXTERIEURE + ENDUITS	MAYART	46 984,50 HT	63 000,00 HT	-25,4%
5 ISOLATION et REVETEMENT MURAL BOIS + MENUISERIE INTERIEURE	HUNSINGER	148 094,00 HT	137 000,00 HT	+8,1%
6 FAUX PLAFOND - CLOISONS	GEISTEL	48 574,35 HT	45 000,00 HT	+7,9%
7 CARRELAGE	BERGER	4 695,10 HT	6 000,00 HT	-21,7%
8 ISOLATION DE SOL PROJETEE	SCHOENENBERGER	35 184,44 HT	25 000,00 HT	+40,7%
9 PARQUET (version de base en CONTRECOLLE)	SINGER	111 720,88 HT	127 000,00 HT	-12,0%
9b PARQUET MASSIF	SINGER	104 220,88 HT (P.M.)		
10 ECLAIRAGE SCENOGRAPHIQUE	LAGOONA	32 465,00 HT	32 000,00 HT	+1,5%
		610 396,02 HT 617 896,02 HT	711 000,00 HT	-13,1%
		<u>122 079,20 TVA</u> 123 579,20 TVA	<u>142 200,00 TVA</u>	
		732 475,22 TTC	853 200,00 TTC	

Monsieur le Maire propose :

- **D'ATTRIBUER** le marché de la rénovation de la salle des fêtes et travaux d'isolation thermique à l'ensemble des entreprises citées dans le tableau ci-dessus.

Le montant définitif prévu pour les travaux s'élève à 610 396,02 HT soit **732 475,22€ TTC**.

La délibération est adoptée à **11 voix POUR**

6. Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2024 retraçant les principaux objectifs et orientations budgétaires.

L'Assemblée examine les annexes comportant le détail tant pour les postes de dépenses et recettes de fonctionnement, que pour ceux de l'investissement.

La balance du budget primitif de l'année 2024 est en équilibre.

Virement à la section d'investissement de	87 651,11 €
Section de fonctionnement	1 365 244,13 €
Section d'investissement	1 184 651,11 €

La section de fonctionnement s'articule de la façon suivante :

DEPENSES

Charges à caractère général	441 050,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	314 450,00 €
Atténuations de produits	90 449,00 €
Autres charges de gestion courante	78 550,00 €
Charges financières	40 000,00 €
Charges exceptionnelles	342,13 €
Dotations aux amortissements	110 153,00 €
Virement à la section d'investissement	290 250,00 €
TOTAL	1 365 244,13 €

RECETTES

Produits des services, domaine et ventes directes	33 500,00 €
Impôts et taxes	672 216,00 €
Dotations, subventions et participations	88 222,00 €
Autres produits de gestion courante	2 500,00 €
Produits financiers	1,00 €
Produits spécifiques	500,00 €
Reprises provisions semi-budgétaire	110 153,00 €
Atténuations de charges	6 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	452 152,13 €
TOTAL	1 365 244,13 €

La section d'investissement se décline de la façon suivante :

DEPENSES

Déficit d'investissement reporté	87 651,11 €
Emprunts et dettes assimilés	52 500,00 €
Immobilisations corporelles	934 500,00 €
Autres immobilisations financières	110 000,00 €
TOTAL	1 184 651,11 €

RECETTES

Dotations, fonds divers et réserves	94 151,11 €
Subventions d'investissement reçues	200 000,00 €
Emprunts et dettes assimilés	600 250,00 €
Virement de la section de fonctionnement	290 250,00 €
TOTAL	1 184 651,11 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à **11 voix POUR** décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024 tel qu'il a été présenté et arrêté ci-dessus.

7. Autorisation de mouvements de crédits – M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de **7,50 %** des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du 09 novembre 2021, d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2022 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à **11 voix POUR** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, pour l'exercice 2024, de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de **7,50 %** des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;
- **SIGNER** les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire d'Erstein pour sa mise en œuvre.

8. Communications et informations diverses

Piste cyclable :

Les travaux d'aménagement de la piste cyclable entre Gerstheim et Daubensand, sur le chemin communal menant au collège (gravière) vont démarrer prochainement. Le coût des travaux pour la CCCE s'élève à 365 000,00€.

La fin des travaux est programmée pour l'automne 2024.

Collectivité européenne d'Alsace :

Les travaux de renforcement des rives et des accotements seront prochainement réalisés sur la RD 124 entre Sand et Obenheim. Cette route sera fermée à la circulation, sauf riverains.

SDEA :

Dans le cadre du plan de gestion des cours d'eau, l'entretien du tronçon concernant le Hanfgraben entre Boofzheim et Obenheim qui devait être réalisé cette année, sera probablement reporté à l'hiver 2024/2025. Effectivement, la végétation en bord du cours d'eau ne peut plus être touchée après le 14 mars 2024.

Distributeur de pizza :

Le distributeur de pizzas installé devant l'atelier municipal par la société « Just Queen » est fonctionnel.

Éclairage public :

La commune est entièrement équipée en éclairage LED. Toutes les modifications dans les bâtiments communaux ainsi que sur les lampadaires de l'éclairage public ont été effectuées en régie par les agents communaux.

Démission :

Monsieur le Maire informe avoir pris acte de la démission de Madame Lucy HUET, en tant que membre du Conseil Municipal et du Centre Communal d'Action Social.

Le courrier a été adressé à Monsieur le Maire le 19 janvier 2024.

Appariteur :

La distribution de l'appariteur et de l'Interco'mag se fera prochainement.

Sensibilis'haie :

Le projet Sensibilis'haie est porté par la Fédération Nationale des Chasseurs et cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité. Monsieur Pascal PERROTEY-DORIDANT, locataire de la chasse communale propose de mettre en œuvre ce projet et d'en faire participer l'école d'Obenheim. Il reste à définir un endroit de plantation.

Diagnostic Trame Verte et Bleue :

La CCCE nous invite à désigner un élu référent, dans le cadre d'un diagnostic Trame Verte et Bleue. La candidature de Monsieur Dominique LEHMANN est acceptée pour cette mission.

Service d'Incendie et de Secours :

Le nouveau règlement opérationnel, datant du 1^{er} janvier 2024, est consultable en mairie.

Dates des prochaines séances :

Mardi 12 mars 2024

Mardi 09 avril 2024

Mardi 21 mai 2024

Mardi 18 juin 2024

Mardi 16 juillet 2024

Mardi 10 septembre 2024

Mardi 8 octobre 2024

Mardi 3 décembre 2024

Les séances sont prévues à 20h.

Dates à retenir :

15/03 : loto de Pâques organisé par l'ASO

23/03 : Concert de la Musique Harmonie

13/04 : Owemerputz

01/05 : Marche du 1^{er} mai

01/06 : Fête de la bière devant l'atelier municipal

08/06 : Concert caritatif : Alsace Retro Passion

22/06 : Concert de 3 Harmonies devant l'atelier municipal

29/09 : Vélo gourmand par l'Office du Tourisme du Grand Ried

06/10 : Marché aux puces

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

La liste de présence signée par les membres du Conseil Municipal est annexée au présent procès-verbal.

Le secrétaire de séance
Florence ZEYSSOLFF

Le Maire,
Rémy SCHENK